

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT - SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le mardi 26 mars 2019 à 19h au salon du personnel

Procès verbal

1. Mot de bienvenue et présences et présences

Sont présents à la rencontre :

Isabelle Meunier (présidente), Marie-Josée Imbeault (parent), Christian Lapalme (parent), Louise Martel (parent), Maryse Lessard (parent substitut), Christine Bilodeau (parent substitut), Marie-Claude Benoit (ens.), Annie Robert (ens. substitut), Chantal Cyr (ens. substitut), Stéphanie Hautot (direction) et Véronique Lemire (direction adjointe).

Sont absents à la rencontre :

Sébastien Tremblay (parent), Julie Cantin-Blain (parent), Sylvain Gagnon (ens.), Geneviève Dupré (ens.).

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Marie-Claude Benoit propose l'adoption de l'ordre du jour.

Résolution 18/19-2050

Adopté à l'unanimité

3. Clientèle prévisionnelle

Mme Hautot présente la clientèle prévisionnelle, le document étant une photo du portrait actuel en date d'aujourd'hui et elle ajoute cela risque de bouger d'ici la fin de l'année.

Points de décision

4. Anglais intensif

Mme Hautot présente le modèle d'anglais intensif actuel ainsi qu'un résumé des démarches présentées au CÉ au courant de l'année pour présenter différents modèles et options. Elle mentionne les résultats du sondage envoyé à 820 personnes. Sur les 342 réponses, 317 parents ont répondu vouloir conserver le programme et 25 parents ont répondu vouloir l'abolition du programme. Elle ajoute que 158 parents ont commenté le sondage de façon constructive.

La recommandation de la direction est de garder le programme d'anglais intensif à l'école en utilisant le modèle pour 2 groupes, une semaine français/une semaine anglais et en enlevant les critères de sélection sauf pour ce qui est de la motivation des élèves et de l'engagement des parents pour avoir une plus grande homogénéité des groupes.

Une discussion entre les membres du conseil d'établissement est engagée au sujet de la position des enseignants (pour l'abolition) face à l'anglais intensif puisque la sélection peut amener une plus grande proportion d'élèves ayant des difficultés scolaires ou de comportement dans les classes n'ayant pas accès à l'anglais intensif.

Un parent souhaite qu'on ramène les points positifs du programme d'anglais intensif. La direction mentionne, comme cela a été fait dans les CÉ précédents, que la recherche a démontré que l'apprentissage d'une deuxième langue est bénéfique pour tous les enfants, que le programme amène le bilinguisme, la motivation, etc.

Suite à la question qui lui est posée, la direction répond que l'ouverture de 2 groupes peut se faire seulement si nous avons un nombre suffisant de volontaires, soit 52 élèves.

Un parent se questionne au sujet de la possibilité d'offrir le bain linguistique dans un autre niveau. Une enseignante mentionne que jadis, l'étude des différents modèles avait été faite selon la recherche et favorisait le 3^e cycle.

Un parent se demande s'il est aussi possible de faire une offre de service en parascolaire (enrichissement anglais) aux élèves. La direction répond que cette organisation est possible.

Il est mentionné que le vote doit être fait en considérant l'ensemble de tous les élèves. Suite aux éléments considérés précédemment, la présidente propose un vote secret. La proposition est donc la suivante :

« *Est-ce qu'on garde l'anglais intensif à Louis-Lafortune pour la prochaine année?* »

- Membres votant : parents, enseignants et technicienne au service de garde
- Membres non-votant : direction et direction adjointe

Résultat des votes :

- Oui : anglais intensif est conservé : 2
- Non : anglais intensif est aboli : 7
- Abstention : 1

Suite au vote du conseil d'établissement : abolition de l'anglais intensif à l'école Louis-Lafortune pour l'année 2019-2020.

Résolution 18/19-2049

La présidente mentionne que nous devons nous attendre à une réaction des parents. Il est demandé de garder le silence quant à cette décision jusqu'à ce que les parents soient avisés. La communication sera envoyée dans le courant de la semaine.

5. Grille-matières

La même grille que l'an passé est proposée mis à part pour le GAER où il y a eu un ajustement pour les arts (90 minutes). La page concernant l'anglais intensif tombe suivant le vote de ce soir.

Résolution 18/19-2050

Adopté à l'unanimité

6. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée a lieu à 20h47

Stéphanie Hautot
Direction

Isabelle Meunier
Présidente